



Mobilité Santé et plus

MON TRANSPORT SANTÉ ET PLUS ENCORE

1 063 trajets réalisés



Mobilité
Santé et
Plus

1 an
de
fonctionnement



2025

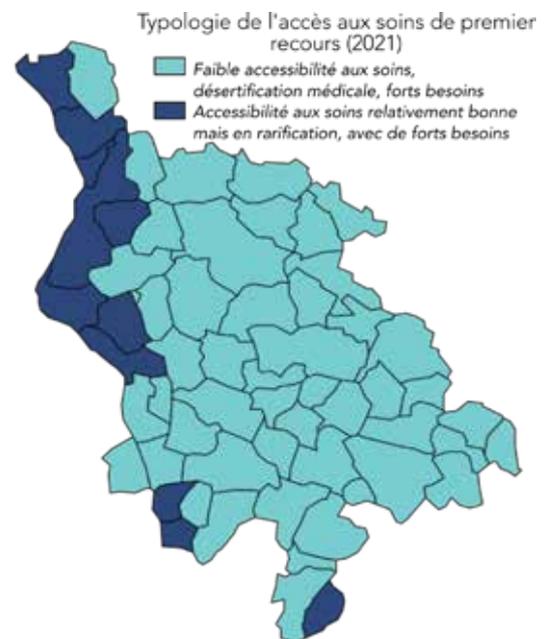
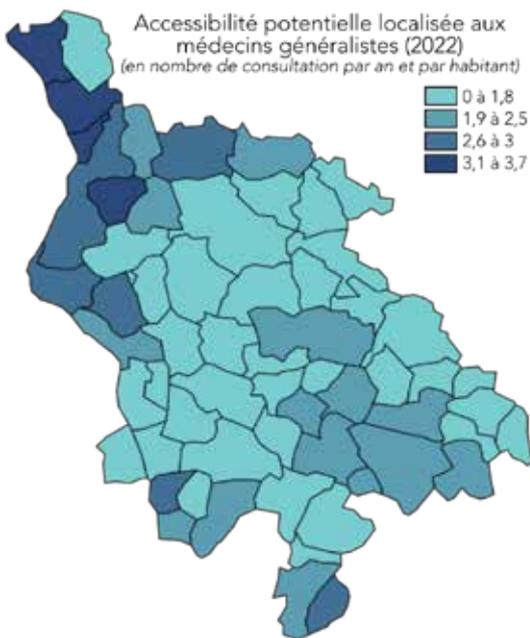
Un service nécessaire



La moitié Nord du Pays Val de Loire Nivernais cumule plusieurs éléments géographiques et socio-démographiques qui en font une zone à risque concernant l'accès à l'offre de santé :

La population est âgée, vieillissante, rurale et fragile : la moitié des habitants réside dans une commune rurale, 6 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, les 60 ans et plus sont largement sur-représentés dans la population (30%), leur nombre est appelé à croître dans les années à venir, et près de 12% des ménages ne sont pas véhiculés ;

L'offre de soin est carencée, et polarisée : l'accessibilité potentielle localisée est en dessous des moyennes nationales toutes professions confondues, 25% des communes ont au moins une partie de leur population à plus de 20 minutes d'un service de santé de proximité, 82% des communes sont classées comme « communes avec une faible accessibilité aux soins, en désertification médicale et avec de forts besoins » et 18% comme « commune avec une accessibilité aux soins relativement bonne qui se raréfie et avec de forts besoins », sachant que les communes les mieux équipées se concentrent toutes à l'Ouest du territoire.



Ainsi, la population des communautés de communes Cœur de Loire et Les Bertranges, territoire concerné par l'expérimentation, est une **population fragile, pour laquelle les risques liés à la santé sont élevés**. La carence en couverture médicale accentue ces vulnérabilités, entraînant des ruptures des parcours de soin et des situations de non-recours aux soins. Pour les patients ne pouvant se rendre de manière autonome dans les lieux d'exercice de professionnels de santé, l'unique solution disponible est la réalisation de visites à domicile. Cependant, ces visites sont chronophages pour les professionnels de santé, dont le temps de travail est déjà surchargé. A cela s'ajoutent des délais de prise en charge allongés, induisant des sollicitations du SAMU et des services d'urgence pour des situations non-urgentes, par des citoyens sans autre solution rapide disponible.

C'est pour **lutter contre le non-recours aux soins, prévenir les risques liés à la faible densité médicale et optimiser le temps de professionnels de santé** que le Pays Val de Loire Nivernais a porté, dès 2019, une fiche action visant à mettre en œuvre un transport collectif à la demande vers les lieux de santé et de prévention. Cette action prend aujourd'hui de l'ampleur et se déploie dans le territoire.

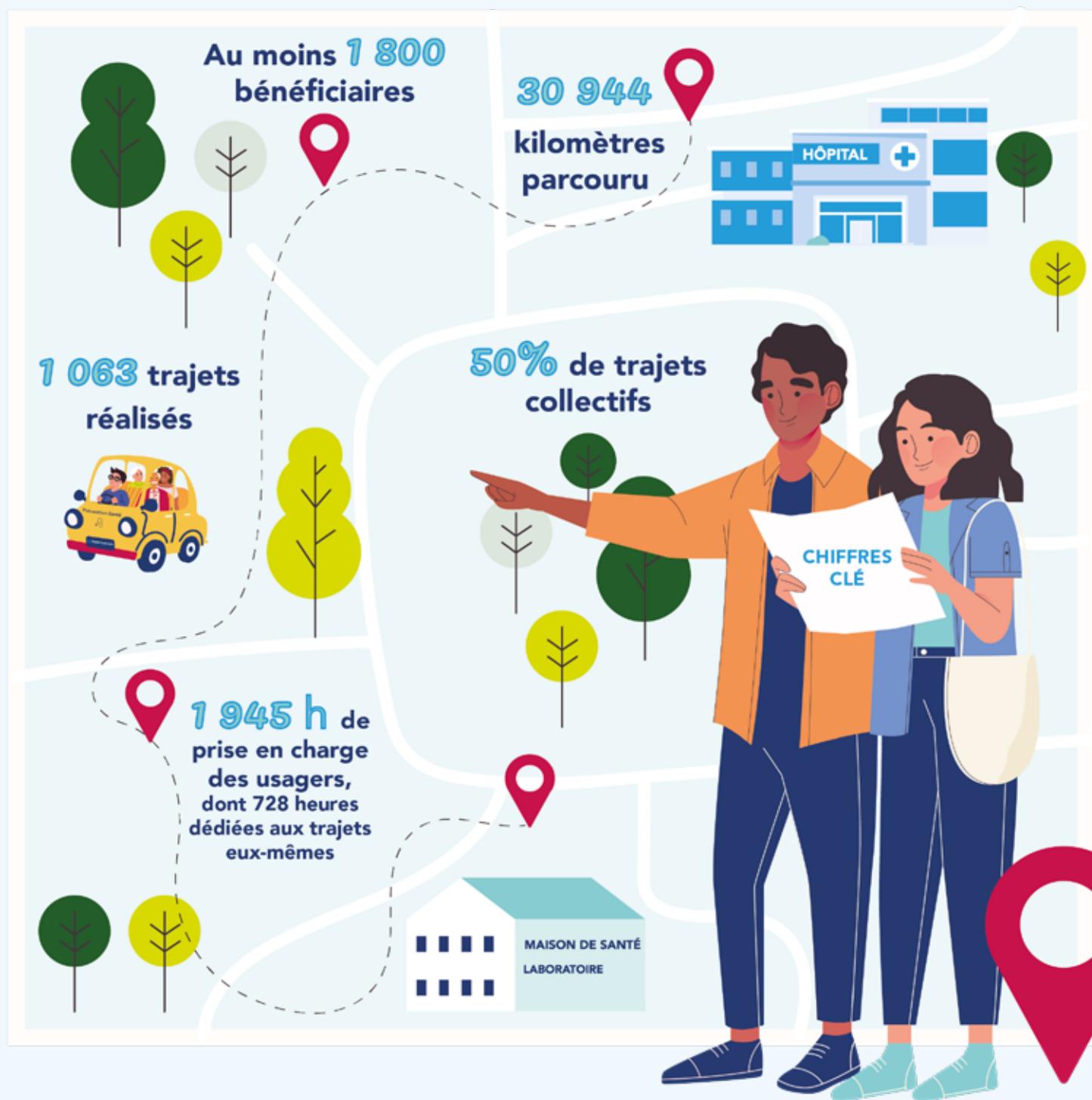


Un an d'activité en chiffres

Depuis le lancement de l'expérimentation au 1^{er} septembre 2024, **3 transports ont été créés**, et 2, déjà existants, ont été renforcés. Au total, ces cinq services ont enregistré, au cours de leur première année :

ZOOM SUR LES NOUVEAUX SERVICES

220 trajets réalisés
Au moins **267** usagers
16% des trajets sont collectifs
8 856 km parcourus
403 h de prise en charge,
dont 171h dédiées aux trajets



RÉPARTITION DES USAGES

Les demandes émanent d'une grande diversité de communes, et notamment de hameaux et lieux-dits, attestant de l'importance des services dans le désenclavement des territoires éloignés des polarités. Les trajets sont très majoritairement à destination des polarités du territoire, qui concentrent l'essentiel des services à la population et de l'offre médicale.

L'Agglomération de Nevers fait partie des destinations les plus sollicitées, grâce à son tissu important d'offres médicales et paramédicales.

POUILLY-SUR-LOIRE (442 RDV)

Le Bouchot : 87

Les Loges : 63

Résidence autonomie : 146

Centre bourg : 146

SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN (10 RDV)

Centre bourg : 2

Villiers : 8

CESSY-LES-BOIS (47 RDV)

Centre bourg : 14

Paray : 33

BULCY (73 RDV)

Centre bourg : 20

Neuville : 53

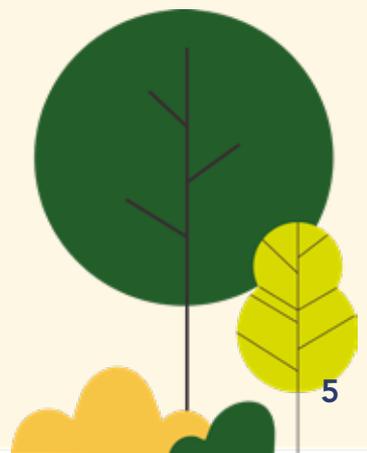
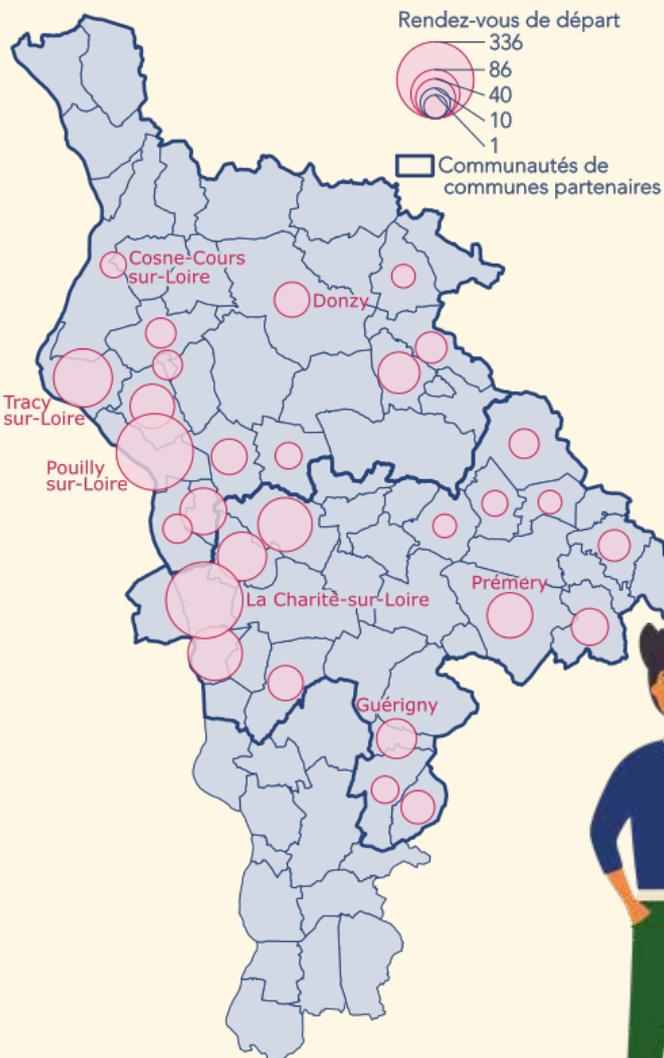
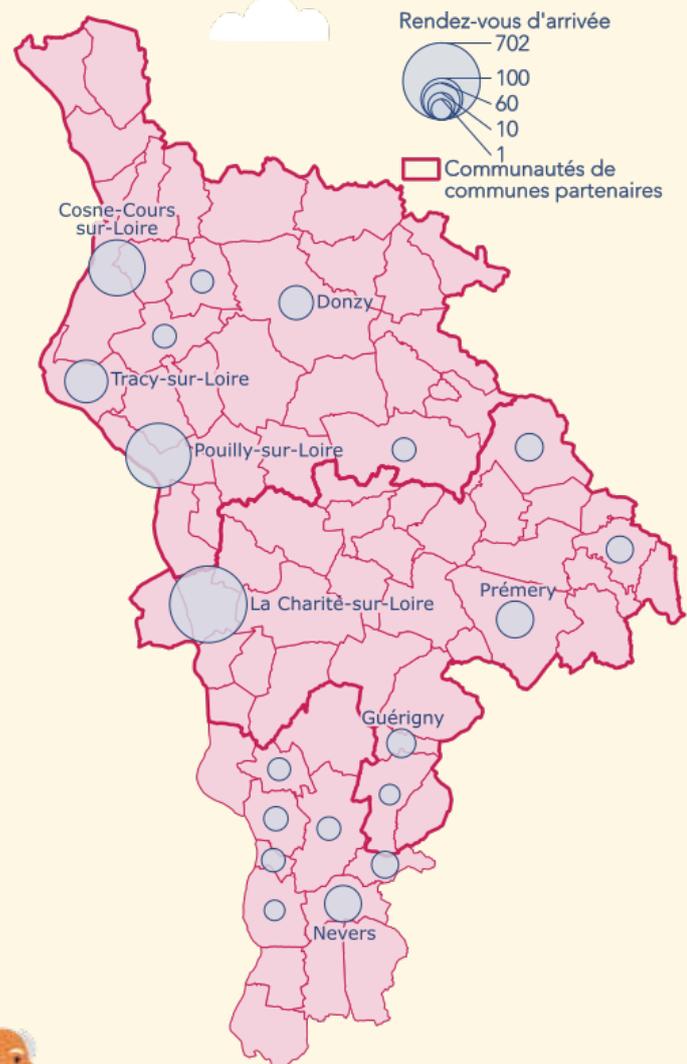
VARENNES-LÈS-NARCY (86 RDV)

Centre bourg : 46

Vilatte : 40



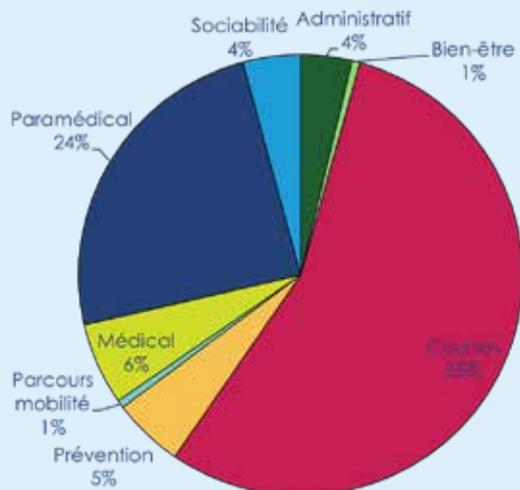
Jusqu'au 1er septembre 2025, les centres sociaux ne réalisent pas de trajets extérieurs au Pays Val de Loire Nivernais. Cependant, la demande forte à destination du reste du département, notamment vers Varzy et Clamecy, a conduit à élargir le périmètre de desserte compris dans les nouvelles conventions. En effet, certaines communes dépendent de l'hôpital de Clamecy, et sont par ailleurs plus proches de Clamecy et de Varzy que des polarités du Val de Loire Nivernais.



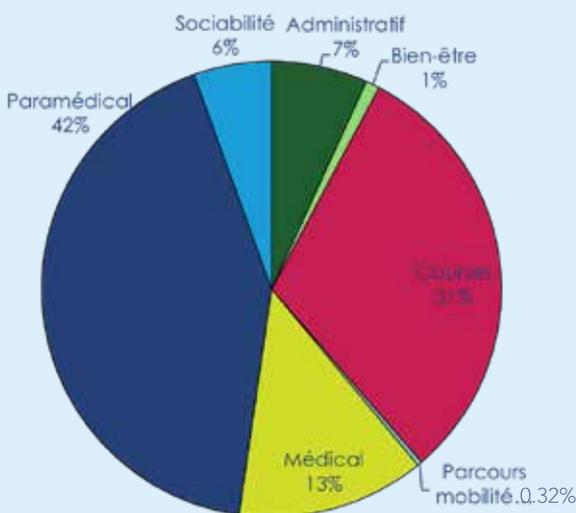
L'expérimentation vise à garantir l'accès aux **lieux de santé et de prévention**.

8 grands groupes de transports ont été retenus : vers les espaces médicaux, vers les espaces paramédicaux, pour réaliser des courses, à des ateliers et lieux de prévention, aux évènements de sociabilité, vers les espaces administratifs, vers les gares et haltes ferroviaires, à des rendez-vous favorisant le bien-être des personnes.

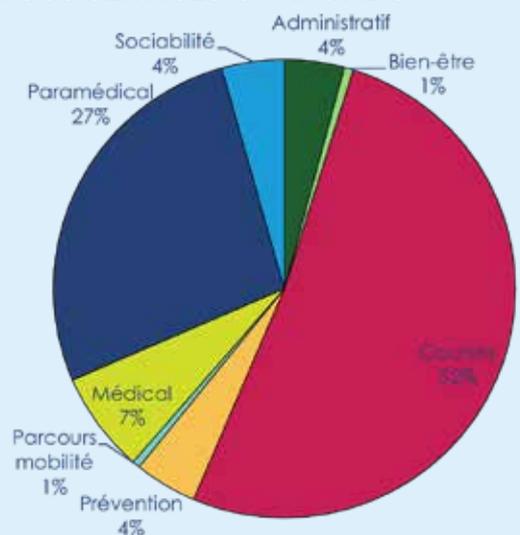
SERVICES PRÉEXISTANTS



SERVICES CRÉÉS EN 2024



TOUS SERVICES CONFONDUS



Des utilisations démontrant un besoin prégnant

Dès sa première année, Mobilité Santé et Plus apparaît comme une **réponse concrète et efficace aux besoins de mobilité des habitants**. Face à la demande, certains centres sociaux partenaires ont dégagé des créneaux supplémentaires, preuve à la fois de la nécessité de l'offre, et de l'opérationnalité des services.

Les usagers soulignent eux-mêmes l'utilité du dispositif.

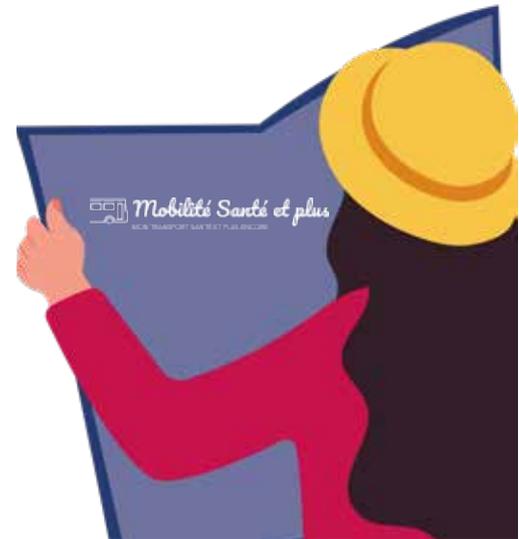
Plusieurs ont exprimé leurs craintes lors des fermetures estivales, regrettant de ne pas pouvoir utiliser les services pendant cette période, preuve du besoin réel dans le territoire, et d'une adoption des services par les usagers. Cette réussite a été reconnue par l'attribution du Trophée de l'innovation territoriale, catégorie « services à la population » de l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP).

Au-delà de la santé, Mobilité Santé et Plus est **un service social accompagnant quotidiennement des usagers** souvent âgés ou en perte d'autonomie. La proximité avec les centres sociaux, soulignée par les bénéficiaires, permet la création d'un lien de confiance favorisant la régularité des prises en charge, et prévenant les risques d'aggravation des situations. Dans certains cas, le dispositif est une **passerelle dans l'attente de solutions institutionnelles** de transports. Enfin, les animateurs Mobilité Santé et Plus ne se limitent pas à la conduite des véhicules. Ils créent et entretiennent un lien social, et accompagnent les usagers dans les gestes du quotidien.

Les services contribuent ainsi au droit à la mobilité et à l'autonomie des personnes.

L'importance de l'expérimentation est soulignée par ses différents soutiens, qui mettent par ailleurs en avant la gestion rigoureuse et la reproductibilité du projet.

Quelles perspectives pour les services



Mobilité Santé et Plus fait encore face à quelques freins dans son développement complet :

-  En raison des **frontières** données initialement au projet, toutes les demandes de transport n'ont pu être satisfaites. Ces barrières seront élargies lors du renouvellement des conventions ;
-  La **communication** autour du dispositif a été volontairement restreinte, afin d'éviter une saturation des services, qui ne peuvent, pour le moment, pas étendre leurs horaires, faute de moyens humains ;
-  Une réflexion sur les **trajets inter zone d'action** des centres sociaux sera lancée à la rentrée 2025, avec les membres du comité de suivi, afin de faciliter les trajets d'ancien canton à ancien canton.

L'expérimentation nécessite aujourd'hui un effort de pérennisation, et une inscription dans la durée. Si son coût est significatif, il représente un investissement social majeur au bénéfice d'un public souvent précaire, et pour qui la mobilité est un facteur majeur d'autonomie et d'accès aux soins. Un renforcement progressif des moyens, financiers et opérationnels, est aujourd'hui nécessaire afin d'assurer la continuité de l'offre et le déploiement du dispositif dans tout le territoire. Dans cette perspective, le Pays Val de Loire Nivernais est dans l'attente d'un financement par l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé, qui constituerait un appui déterminant dans la consolidation et dans le développement de l'expérimentation. Cette continuité est, par ailleurs, à anticiper afin de maintenir l'offre et de prévoir ses évolutions, à la veille des élections municipales et communautaires.

Conclusion

Après une première année d'expérimentation, Mobilité Santé et Plus s'est montré pertinent et efficace pour répondre aux besoins identifiés dans le territoire en termes de mobilité et d'accès à la santé. Les habitants se sont saisis des nouvelles offres, montrant l'ancrage rapide du dispositif dans les pratiques. Leur satisfaction, ainsi que l'implication des partenaires et le soutien affirmé des financeurs du projet témoignent de la solidité de l'expérimentation.

Le dispositif doit toutefois franchir une nouvelle étape, celle de la consolidation de son modèle, afin de s'ancrer durablement dans l'offre locale.

Mobilité Santé et Plus s'inscrit pleinement dans une logique d'intérêt général et appelle à un engagement collectif pour garantir l'égalité d'accès à la mobilité et aux soins. Ce dispositif est un levier concret de cohésion sociale, dont la poursuite dépend d'une responsabilité partagée entre partenaires et institutions.





Mobilité Santé et plus

MON TRANSPORT SANTÉ ET PLUS ENCORE

25 Rue Benoit Frachon
58 640 VARENNES VAUZELLES
03 86 21 20 69
contact@valdeloirenivernais.fr
www.valdeloirenivernais.fr



Soutenu par

